



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1  
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : **CER-OPT66055-C225514**

2. Nom et adresse de l'opérateur

**PARTNER ET CO (FRANCE)**  
49 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE  
44500 LA BAULE-ESCOUBLAC

Activité principale: **DISTRIBUTEUR**

3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme  
de contrôle

**Bureau Veritas Certification France**  
Le Triangle de l'Arche  
9 cours du Triangle  
92937 Paris-la-Défense CEDEX  
**FR-BIO-10**

4. Catégories de produits/activité

**Distribution de produits divers**

Céréales en grains, laminées, concassées ou en farine (vrac ou big-bag)  
Farines et germes  
Flybuster UAB  
Huiles végétales (vrac ou cubitainer), mélasse de canne (cubitainer)  
Luzerne, luzerne/pulpe de betterave déshydratée, fourrage déshydraté (vrac  
ou big-bag)  
Mélange gamme BIOMASH  
Mélange multi graines, mélange pois maïs broyé (vrac ou big-bag)  
Mélange soja et maïs extrudé ES S CORN, lin extrudé (vrac ou big-bag)  
Safran  
Semences biologiques gammes RENTA, VITIVERT, DEMEVERT,  
DEMEVIGNE, DEMEGREEN, DEMESEM  
Semences multi espèces, semences de protéagineux  
Semences potagères, florales, graines à germer et herbe à chat biologiques  
gamme "Semences de Margot"  
Semences végétales, semences céréalières, semences fourragères  
Son de céréales (vrac ou big-bag), coque d'épeautre (vrac ou big-bag)  
Tourteaux d'oléagineux : soja, tournesol, colza, lin, carthame (vrac ou big-  
bag)

5. Définis comme

Agriculture Biologique

6. Période de validité : Du 10/06/2021 au 31/03/2023

7. Date de contrôle: 10/06/2021

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <https://certifie.bureauveritas.fr/bio/> ou par courriel à [transfobio@bureauveritas.com](mailto:transfobio@bureauveritas.com).

Paris La Défense, le : 28/09/2021  
Pour le Président, Laurent Croguennec



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1  
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : **CER-OPT66055-C225514**

2. Nom et adresse de l'opérateur

**PARTNER ET CO (FRANCE)**  
49 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE  
44500 LA BAULE-ESCOUBLAC

Activité principale: **DISTRIBUTEUR**

3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme  
de contrôle

**Bureau Veritas Certification France**  
Le Triangle de l'Arche  
9 cours du Triangle  
92937 Paris-la-Défense CEDEX  
**FR-BIO-10**

4. Catégories de produits/activité

**Distribution de produits divers**

Activateurs et conservateurs, lithothamne, carbonate de calcium issu de  
coquilles d'huîtres  
Activateurs et conservateurs  
Compléments/Aliments minéraux UAB

**Distribution de produits divers**

Céréales en grains, laminées, concassées ou en farine (vrac ou big-bag)  
Luzerne, luzerne/pulpe de betterave déshydratée, fourrage déshydraté (vrac  
ou big-bag)  
Mélange Gamme BIOMASH  
Tourteaux d'oléagineux : soja, tournesol, colza, lin, carthame (vrac ou big-  
bag)

5. Définis comme

Aliment pour animaux utilisable en  
Agriculture Biologique

Produit en Conversion

6. Période de validité : Du 10/06/2021 au 31/03/2023

7. Date de contrôle: 10/06/2021

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <https://certifie.bureauveritas.fr/bio/> ou par courriel à [transfobio@bureauveritas.com](mailto:transfobio@bureauveritas.com).

Paris La Défense, le : 28/09/2021  
Pour le Président, Laurent Croguennec